



Droit au logement lié au travail

Par **africagaz**, le **01/02/2009** à **13:56**

bonjour, je suis actuellement en contrat saisonnier à la residence de la dame blanche à puy st vincent ds les hautes alpes et je suis à 1000 KM de mon domicile et de ma famille, je suis également logé sur mon lieu de travail mais je paie un loyer tout les mois qui est deduit sur mon salaire. Quand je suis arrivée j'ai ete obligé de payer une caution de 200 euro et c'est mon concubain qui a payer cette caution par un chèque. Mon travail se passe très bien. J'ai demande à ma directrice si je pouvais recevoir mon concubain chez moi celle ci m'a donnee l'autorisation verbale. Quelques jours plus tard après l'arrivée de mon concubain celle ci m'a obligé à signer un papier pour faire partir mon ami en me menacant que si je signais pas ce papier il y'aurait des sanctions et que je risquais de perdre mon emploi et que si mon concubain ne partait pas je devrais prendre un autre logement. Suite à tout ces problèmes je me retrouve en depression et on m'interdit toutes visites memes de mes collègues de travail. J'aimerais savoir si elle a le droit de faire celà. Merci